
N° 73 État de Genève : audit de gestion relatif aux coûts informatiques des votations et élections

rapport publié le 19 décembre 2013

La Cour a émis 13 recommandations, toutes acceptées spontanément par l'audité.

Actuellement 3 recommandations ont été réalisées et 10 sont non réalisées au 30.06.2016.

Parmi les **3 recommandations réalisées**, les mesures prises portent principalement sur :

- La possibilité de déployer les applications de manière flexible et indépendamment des choix technologiques et d'infrastructure.
- L'évolution de l'application GEVI, séparée en deux applications, GEVI-Election et GEVI-Votation.
- L'internalisation des contrats LSE : sur les 10 collaborateurs de l'unité opérationnelle en charge des droits politiques, il ne reste plus que 2 postes en LSE dont 1 devrait être internalisé en 2016 (à noter qu'au moment de l'audit, 11 personnes sur 13 étaient sous contrat de LSE).

Les **10 recommandations non réalisées** portent notamment sur les domaines suivants :

- La redéfinition du portefeuille de projets du SIDP selon la stratégie établie.
- Dans l'attente de la finalisation de la stratégie du SIDP, une stratégie à court et moyen terme est suivie. Au niveau du vote électronique, elle consiste à moderniser l'application en conformité avec le règlement technique fédéral afin de garantir à Genève une accréditation à 30% de l'électorat du canton, ce qui s'est traduit en 2016 par le dépôt du PL 11867 pour la réalisation du vote électronique de 2^e génération. Ce PL a été validé par le Conseil d'État et déposé au Grand Conseil fin mars 2016.

- Des discussions sont actuellement menées avec les cantons utilisant la solution genevoise du vote électronique afin de parvenir à un meilleur partage des coûts.
- Une directive cadrant la structuration des projets en fonction de leurs caractéristiques (taille, complexité du développement, langage) par lots entre 70 et 160 jours hommes est en cours de finalisation.
- Le coût complet du SIDP devrait être disponible en fin d'année 2016.

Le retard pris dans la mise en œuvre des recommandations est dû, entre autres, à un changement de direction au sein de la direction du support et des opérations de vote (DSOV) ainsi qu'à une absence de longue durée à la DGSI courant 2016. Bien que des actions aient été réalisées ou soient en cours, la finalisation de la mise en œuvre des recommandations demeure essentielle en vue d'une maîtrise adéquate des risques identifiés dans le rapport de la Cour, tel que le risque financier induit par l'absence d'une stratégie du SIDP et d'une structuration systématique des projets par lots (surcoûts potentiels).

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.1.4	<p>Recommandation 1 La Cour recommande à la DGSi de définir avec la Chancellerie une orientation stratégique pour le SIDP (les objectifs à atteindre y compris pour le vote électronique) à soumettre au Conseil d'État dans le cadre de la stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale (art. 4 al. 2 ROGSIC). Il s'agira à cette fin d'établir un plan directeur métier pour le SIDP ainsi que la stratégie permettant d'atteindre les objectifs fixés par ce plan. Cette stratégie globale pourrait se décliner en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> la stratégie métier visant par exemple à automatiser autant que possible les opérations de dépouillement centralisé (voir le rapport de la Cour no 74 relatif au dépouillement centralisé) ; la stratégie informatique, basée sur les priorités assignées aux différents développements informatiques du SIDP. <p>Recommandation 2 Il conviendra ensuite de redéfinir le portefeuille de projets du SIDP selon la stratégie métier établie.</p>	3	DSOV avec appui de la DGSi	31.12.2016 (délai initial 31.12.2014, puis 30.06.2016)		<p>Non réalisé.</p> <p>La formalisation de la stratégie du SIDP a pris du retard au vu des changements intervenus au sein de la DSOV.</p> <p>Le PL 11867 pour la réalisation du vote électronique de 2^e génération a néanmoins été validé par le Conseil d'État et déposé au Grand Conseil fin mars 2016.</p>
		2	DGSi	31.12.2016 (délai initial 31.12.2015)		<p>Non réalisé.</p> <p>La réalisation de cette recommandation a pour pré-requis l'établissement de la stratégie du SIDP et donc la clôture de la recommandation 1.</p>

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.2.4	<p>Recommandation 3</p> <p>Une fois le plan directeur métier établi (voir chapitre 4.1), il s'agira de recueillir et prioriser les besoins métiers, techniques, fonctionnels et non fonctionnels, dans un « cahier des charges global du SIDP », subdivisé en lots priorités et soumis au nouveau processus de gouvernance des SI de l'État de Genève.</p>	3	DSOV et DGSi	31.12.2017 (délai initial 31.12.2015)		<p>Non réalisé.</p> <p>Suite au changement de direction à la DSOV en 2016, le cahier des charges n'a pu être finalisé dans le délai initial.</p>
4.3.4	<p>Recommandation 4</p> <p>La Cour recommande d'analyser les possibilités de concentrer les applications du SIDP autant que possible afin de réduire la complexité du système, tout en maintenant la modularité nécessaire pour qu'il soit flexible en matière d'utilisation, de développement et de maintenance.</p> <p>Il convient de souligner que l'équipe de développement a déjà entamé des études à ce sujet. Celles-ci doivent être encore poursuivies pour déterminer la solution optimale à implémenter, dans le cadre de la nouvelle gouvernance des SI de l'État de Genève.</p>	2	DGSi	Engagé en 2015, pour une fin en 2017		<p>Non réalisé.</p> <p>Le portail "Dépouillement Election" est en production depuis les élections fédérales de 2015. Le bilan du projet doit encore être effectué (point de capitalisation).</p> <p>Le portail pour les votations n'a pas été retenu pour 2016 par le comité ad hoc (CGSIC). Il sera représenté au comité en 2017.</p>

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.3.4	<p>Recommandation 5</p> <p>La Cour recommande d'étudier la possibilité de refonte de l'application VOTA. Il convient de souligner que l'équipe de développement a déjà entamé des études à ce sujet. Celles-ci doivent être encore poursuivies pour déterminer la solution optimale à implémenter, dans le cadre de la nouvelle gouvernance des SI de l'État de Genève.</p>	2	DGSI avec DSOV	31.12.2017 (délai initial 31.12.2015)		<p>Non réalisé.</p> <p>L'application VOTA sera dé-commissionnée une fois que le bilan du projet (point de capitalisation) sur la "gestion des référentiels" aura été effectué.</p>
4.3.4	<p>Recommandation 6</p> <p>La Cour recommande d'étudier la possibilité de déployer les applications de manière flexible, indépendamment des choix technologiques et d'infrastructure (y compris le poste utilisateur), afin de limiter les coûts de maintenance et de développement. L'action en résultant devrait être réalisée au plus tard en mars 2015.</p> <p>Recommandation 7</p> <p>De même, il s'agira d'étudier l'opportunité de remplacer le logiciel actuellement utilisé pour gérer les statistiques dans un but d'industrialisation du SIDP.</p>	2	DGSI	31.12.2015	05.02.2015	Fait.
		1	DGSI	31.12.2018 (délai initial 31.12.2015)		<p>Non réalisé.</p> <p>Selon les informations fournies, les travaux relatifs à cette recommandation sont gelés pour des raisons de priorité budgétaire.</p>

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.3.4	<p>Recommandation 8</p> <p>La Cour recommande d'étudier la possibilité de faire évoluer l'application GEVI.</p> <p>Il convient de souligner que l'équipe de développement a déjà entamé des études à ce sujet. Celles-ci doivent être encore poursuivies pour déterminer la solution optimale à implémenter.</p>	2	DGSI	Engagé en 2013 Fin prévu 2014	Février 2015	Fait.
5.1.4	<p>Recommandation 9</p> <p>Il s'agira pour la DGSI d'établir des règles claires, basées notamment sur une nomenclature de prestations fixe, permettant de suivre les heures rapportées par les collaborateurs. Il conviendra également de standardiser les outils, notamment afin de limiter l'hétérogénéité des données remontées. Des contrôles devront être définis afin d'avoir une assurance raisonnable sur le bien-fondé des imputations. Ces démarches doivent s'inscrire dans le cadre des recommandations en matière de pilotage émises, en juin 2013, par la Cour.</p>	4	DGSI	Début 2017 (délai initial 31.12.2015)		<p>Non réalisé.</p> <p>Les imputations d'heures se basent sur le catalogue de services de la DGSI et les différentes activités qui participent à la réalisation de ces services. Les responsables d'activité et le contrôle des imputations doivent encore être mis en place.</p>

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.1.4	<p>Recommandation 10 La Cour recommande à la DGSi de réaliser les actions nécessaires afin d'être en mesure de connaître les coûts complets du SIDP, principalement en ce qui concerne le socle informatique de la DGSi (regroupant essentiellement les licences et les infrastructures informatiques).</p> <p>Recommandation 11 Une fois la stratégie à suivre définie, il conviendra d'évaluer les options d'évolution ou d'abandon de la solution actuelle de vote électronique en tenant compte des nouvelles exigences techniques de la Confédération, des partenariats possibles (régies publiques, autres cantons, Confédération, etc.) et des solutions de vote électronique disponibles sur le marché. Dans le cadre défini au chapitre 4.1, il s'agira notamment de déterminer si le canton de Genève doit continuer à assumer seul la majeure partie des risques et coûts associés au développement et au maintien d'une solution de vote électronique.</p>	2	DGSi	04.11.2016 (délai initial 31.12.2015)		Non réalisé. Les premières estimations des coûts complets des activités concourant du SIDP devraient être disponibles en novembre 2016.
		3	Chancellerie et DGSi	30.12.2016 (délai initial 31.12.2014, puis 30.06.2016)		Non réalisé. Malgré l'absence de stratégie formalisée, le PL 11867 pour la réalisation du vote électronique de 2e génération a été validé par le Conseil d'Etat et déposé au Grand Conseil fin mars 2016.

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.2.4	<p>Recommandation 12</p> <p>La Cour recommande d'instaurer une règle en matière de structuration de projet afin de découper les gros projets en lots de taille maximale, par exemple d'environ 70 jours/homme.</p> <p>Cette démarche doit s'inscrire dans le cadre des mesures préconisées au chapitre 5.1 du présent rapport ainsi que des recommandations en matière de pilotage déjà émises par la Cour.</p>	2	DGSI	04.11.2016 (délai initial 31.12.2014, puis 30.06.2015)		<p>Non réalisé.</p> <p>Les projets sont structurés par lots entre 70 et 160 jours hommes (suivant ses caractéristiques : taille, complexité du développement, langage). Ceci permet d'améliorer le contrôle de la consommation des ressources et aussi de mieux piloter le projet dans sa globalité.</p> <p>Une directive y relative doit néanmoins encore être établie d'ici au mois de novembre 2016.</p>
6.1.4	<p>Recommandation 13</p> <p>La Cour réitère les recommandations déjà émises dans ses rapports précédents sur la thématique des LSE et invite la DGSI à poursuivre les mesures en cours afin d'améliorer rapidement leur gestion contractuelle.</p> <p>Cette démarche doit s'inscrire dans l'amélioration globale de la gouvernance des SI.</p>	2	DGSI	En cours Finalisation pour 2016		<p>Fait.</p> <p>Une directive sur l'internalisation et l'externalisation des services de la DGSI a été développée.</p> <p>Un effort important a été fait depuis l'audit : sur les 10 collaborateurs de l'unité opérationnelle en charge des droits politiques, il ne reste plus que 2 postes en LSE dont 1 devrait être internalisé en 2016.</p>